

L'ÉCLAIRAGE DE LA RECHERCHE SUR LE SOMMET LUMIÈRE

Le cinéma et, plus largement, les images animées ont toujours accompagné les grandes transformations technologiques. Du parlant au numérique et aux plateformes, celles-ci ont successivement modifié les conditions de création, de production, de diffusion et de réception des œuvres. L'intelligence artificielle s'inscrit dans cette histoire longue, mais intervient dans un environnement déjà profondément transformé par la mondialisation des marchés culturels, la plateformes et la fragmentation des usages.

Le Sommet Lumière réunit des États, des entreprises du cinéma, de la télévision et du jeu vidéo, des créateurs et des organisations culturelles autour d'une interrogation commune : comment la valeur des images animées peut-elle être créée, partagée et préservée dans la décennie à venir ? Une valeur que la recherche invite à considérer dans ses dimensions économique, culturelle, sociale et démocratique.

Ces transformations renouvellent également des interrogations anciennes sur la souveraineté culturelle. Des débats internationaux des années 1960 et 1970 sur la circulation des biens culturels aux controverses contemporaines sur les plateformes, la recherche met en évidence des tensions persistantes entre ouverture des échanges, diversité culturelle et autonomie des acteurs. La plateformes, puis l'intelligence artificielle générative, déplacent aujourd'hui ces rapports de force vers les données, les algorithmes et les infrastructures techniques. L'IA ne se substitue pas aux dynamiques antérieures : elle les accélère, les déplace et, dans certains cas, les amplifie.

Dans ce contexte, les quatre axes du Sommet peuvent être éclairés par la recherche, non pour apporter des réponses définitives, mais pour identifier les connaissances disponibles, les controverses ouvertes et les questions qu'il convient désormais de poser.

I. Les quatre axes du Sommet éclairés par la recherche

1. Creating at the New Frontiers — L'IA, une nouvelle étape dans la transformation des industries de la création

Le premier axe du Sommet interroge la capacité des industries de l'image à intégrer les transformations technologiques tout en élargissant les possibilités de création, en préservant la place des créateurs et la valeur qu'ils produisent. Le programme met notamment l'accent sur l'intelligence artificielle, la *creator economy*, les nouveaux rapports entre création et publics et l'autorité créative.

Une transformation qui dépasse le seul outil de création

La recherche invite à ne pas isoler l'intelligence artificielle des mutations précédentes. Elle intervient dans des filières déjà transformées par le numérique, la concentration industrielle et les plateformes, dont elle accélère certaines évolutions. Son déploiement concerne désormais une large partie de la chaîne de valeur, de l'écriture et de la prévisualisation au montage, au doublage ou à la recommandation, et accentue la porosité entre cinéma, audiovisuel, jeu vidéo et animation. Les travaux disponibles font moins apparaître un remplacement des professionnels qu'une recomposition des tâches, des compétences et de l'organisation du travail. Celle-ci peut ouvrir de nouvelles possibilités créatives et générer des gains de productivité, mais aussi renforcer les dépendances techniques, fragiliser le travail culturel ou favoriser la standardisation.

Une nouvelle répartition du pouvoir dans la chaîne de création

L'enjeu ne réside cependant pas uniquement dans l'usage de l'IA, mais dans la structure industrielle qui le rend possible. Pucés, capacités de calcul, centres de données, cloud, modèles et données d'entraînement constituent une chaîne de valeur mondiale fortement asymétrique. Un nombre limité d'acteurs fournit ainsi les infrastructures dont dépendent une multitude d'entreprises culturelles, de producteurs et de créateurs. Cette configuration renouvelle les rapports entre industries culturelles et entreprises technologiques. Les acteurs historiques peuvent développer leurs propres solutions, nouer des alliances ou adapter les modèles existants, tout en restant dépendants de grandes infrastructures technologiques. Il s'agit moins d'une opposition entre culture et technologie que de configurations de coopération, dans lesquelles les acteurs coopèrent tout en cherchant à préserver leur autonomie.

Protéger la création sans figer l'innovation

L'intelligence artificielle renouvelle enfin les tensions autour de la propriété intellectuelle, de la rémunération, du consentement et de la reconnaissance. Les modèles génératifs reposent sur des corpus massifs de créations existantes, tandis que leur diffusion transforme les conditions économiques dans lesquelles ces créations sont produites. Le défi consiste donc moins à choisir entre adoption et refus de l'intelligence artificielle qu'à construire des conditions d'utilisation compatibles avec la préservation de la création humaine. Le Sommet propose quatre principes structurants — consentement, transparence, rémunération et respect de la propriété intellectuelle — autour desquels pourrait être construit un cadre soutenable.

Question ouverte par la recherche : l'enjeu des prochaines années ne sera probablement pas seulement de déterminer ce que les créateurs peuvent faire avec l'intelligence artificielle, mais qui maîtrise les infrastructures avec lesquelles ils créeront et selon quelles règles la valeur produite sera répartie.

2. Financing Ambition, Sharing Value — Financer les œuvres, mais aussi préserver la capacité de créer dans la durée

Le deuxième axe du Sommet porte sur les nouveaux modèles de financement, les partenariats et les mécanismes de partage du risque susceptibles de soutenir des œuvres ambitieuses dans un marché mondial fragmenté. Il associe financement privé et public, coproduction internationale, nouveaux partenariats entre diffuseurs et plateformes et question du *missing middle*.

La concentration produit des effets ambivalents

Les relations entre concentration économique, diversité de la création et prise de risque sont anciennes dans l'économie des médias. Les recherches n'établissent pas de relation mécanique entre concentration et appauvrissement de l'offre : de grandes entreprises peuvent disposer d'une capacité accrue à prendre des risques en les répartissant sur un portefeuille de productions. À l'inverse, la concentration peut renforcer les asymétries de négociation, déplacer la valeur vers les acteurs dominants et fragiliser les structures indépendantes. Ces effets varient selon les secteurs, les contextes nationaux et les modèles économiques des plateformes. La recherche invite ainsi à dépasser l'opposition entre « grands » et « petits » acteurs pour examiner les conditions concrètes d'accès au financement, de prise de risque et de conservation des droits.

Du financement des projets à la capacité industrielle

Cette question apparaît particulièrement clairement dans le *missing middle* identifié par le programme du Sommet : entre productions à faibles budgets et grandes franchises internationales, les œuvres indépendantes ambitieuses font face à des difficultés croissantes de financement. L'enjeu dépasse toutefois le financement d'un segment budgétaire particulier. Il concerne la capacité des producteurs indépendants à construire des catalogues et des stratégies de long terme plutôt qu'à rechercher successivement le financement de projets isolés. Il ne suffit pas que des œuvres puissent être produites : encore faut-il que les organisations qui les portent puissent accumuler des compétences, conserver une part de la valeur créée, développer de nouveaux talents et préparer les projets futurs.

Public et privé : une articulation à réinventer

La plateformes a également conduit les pouvoirs publics à adapter leurs instruments de soutien, notamment à travers des obligations de financement et de visibilité imposées aux services de vidéo à la demande. Les recherches soulignent toutefois des tensions persistantes entre objectifs économiques et culturels, échelles nationales et européenne, soutien à la production et conditions effectives de diffusion des œuvres. Le soutien public conserve une fonction spécifique là où les seules incitations de marché ne permettent pas de financer la prise de risque, l'émergence, le patrimoine, les compétences ou les infrastructures collectives. L'évolution du marché invite cependant à repenser son articulation avec les capitaux privés et les nouvelles formes de coopération internationale.

Question ouverte par la recherche : comment passer d'une politique centrée sur le financement des œuvres à une politique qui préserve durablement la capacité des acteurs à financer, développer, posséder et valoriser leurs propres créations ?

Le soutien public conserve ainsi une fonction spécifique : il peut intervenir là où les seules incitations de marché ne permettent pas de financer la prise de risque, l'émergence, la préservation du patrimoine, les compétences ou les infrastructures collectives. Mais l'évolution du marché appelle simultanément à repenser les articulations avec les capitaux privés et les nouvelles formes de coopération internationale.

3. Rebuilding the Path to Audiences — De l'accès aux œuvres à la bataille de l'attention

Le troisième axe du Sommet porte sur les chemins par lesquels les œuvres trouvent leurs publics, créent de la valeur et construisent leur impact dans la durée. Il réunit les questions de l'exploitation en salle, de la découvrabilité, de la circulation du cinéma indépendant et du rôle des festivals.

Une abondance de contenus ne garantit pas une diversité d'expériences

Les politiques culturelles ont longtemps fait de la diversité de l'offre une condition majeure de la diversité culturelle. Cette approche reste nécessaire, mais devient insuffisante dans un univers marqué par l'abondance des contenus. Plateformes, moteurs de recherche, réseaux sociaux et recommandations algorithmiques structurent désormais une part croissante des parcours culturels. La diversité dépend donc aussi des chemins par lesquels les œuvres peuvent effectivement être découvertes : une œuvre peut être disponible et demeurer pratiquement invisible. L'essor des assistants d'intelligence artificielle pourrait renforcer cet enjeu en ajoutant une nouvelle interface de médiation entre les œuvres et les publics, aux côtés des critiques, programmeurs, médias et communautés de spectateurs.

Focus — Quel avenir pour les salles de cinéma ?

La montée des plateformes et la fragmentation des usages ont réactivé les interrogations sur l'avenir des salles, dans un contexte de concurrence accrue pour le temps et l'attention des publics. La recherche invite toutefois à ne pas les penser uniquement dans leur rapport au streaming. La salle demeure un maillon économique de la circulation des œuvres : elle peut concentrer l'attention, créer l'événement et renforcer la trajectoire ultérieure d'un film. Elle constitue aussi une infrastructure de médiation culturelle, proposant une expérience collective dans un environnement marqué par la personnalisation des usages. Comme les festivals, ciné-clubs ou autres formes de prescription humaine, elle peut ainsi favoriser la découverte, la sérendipité, le débat et la confrontation à l'altérité. L'enjeu est donc moins de savoir si la salle « survivra » aux plateformes que de préciser sa fonction dans le nouvel écosystème de l'attention.

Question ouverte par la recherche : comment organiser demain la coexistence entre prescription humaine et recommandation algorithmique, expérience collective et personnalisation, afin que l'abondance de l'offre se traduise réellement par une diversité des parcours culturels ?

4. Building an Industry Worth Believing In — De la performance immédiate à la soutenabilité de l'écosystème

Le quatrième axe du Sommet regroupe des enjeux qui peuvent sembler hétérogènes : préservation du patrimoine cinématographique, conditions de travail, égalité, renouvellement des talents, liberté de création et transition environnementale. Tous peuvent cependant être lus à travers une même question : quelles ressources l'industrie doit-elle préserver et transmettre pour continuer à créer demain ?

Préserver les œuvres et les compétences, accompagner les créateurs de demain

La première dimension de cette soutenabilité est patrimoniale. Les industries culturelles produisent non seulement des œuvres, mais aussi des archives et des mémoires dont la conservation suppose des compétences, des infrastructures et des investissements encore très inégalement répartis. Le numérique et l'intelligence artificielle offrent de nouveaux outils de restauration et d'accessibilité, tout en soulevant des questions sur la pérennité des formats et la maîtrise des données. La deuxième ressource est constituée par les compétences et la créativité humaine. Face à la transformation rapide des métiers, les établissements d'enseignement supérieur jouent un rôle essentiel dans la transmission des savoirs et le renouvellement des générations. L'apprentissage des nouveaux outils doit ainsi s'accompagner de conditions permettant aux créateurs d'entrer dans les industries de l'image et d'y construire des trajectoires durables, grâce notamment aux coopérations entre formation, recherche, industries et institutions publiques.

La transformation technologique est aussi sociale et environnementale

Les transformations technologiques reposent sur des infrastructures matérielles et une division internationale du travail souvent peu visibles. Extraction des ressources, centres de données, capacités de calcul, production et annotation des données ou modération mobilisent à la fois de l'énergie, des ressources et des formes de travail parfois précaires, réparties de manière très inégale entre les régions du monde. La soutenabilité des industries de l'image suppose donc de prendre en compte l'ensemble de cette chaîne. La compétitivité ne peut durablement reposer sur le déplacement des coûts environnementaux et du risque social vers les acteurs ou les territoires disposant du plus faible pouvoir de négociation.

Préserver les conditions démocratiques de la création

La soutenabilité possède enfin une dimension démocratique. La liberté de création peut être affectée non seulement par des formes explicites de censure, mais aussi par les conditions d'accès au financement, aux technologies, aux canaux de diffusion et aux principaux marchés. À l'inverse, la souveraineté culturelle ne saurait justifier un contrôle politique des récits et de la création. L'enjeu est ainsi de préserver l'autonomie de la création face aux concentrations privées de pouvoir comme aux formes de contrôle étatique, en articulant souveraineté culturelle et démocratie plutôt qu'en les confondant.

Question ouverte par la recherche : comment évaluer la performance des industries de l'image non seulement à partir de leur capacité de production immédiate, mais aussi de leur capacité à préserver dans le temps leur patrimoine, leurs talents, leurs libertés et leurs ressources ?

II. Prospective — Quatre déplacements pour penser les politiques des images de demain

Les recherches existantes ne dessinent pas un modèle unique de gouvernance des images animées. Elles montrent au contraire la diversité des trajectoires nationales, l'ambivalence des plateformes et la complexification des relations entre acteurs culturels, entreprises technologiques et pouvoirs publics. Un constat commun se dégage néanmoins : une part croissante des conditions de création, de circulation et de valorisation des œuvres dépend d'infrastructures qui dépassent le périmètre traditionnel des politiques culturelles. Cette évolution invite à proposer quatre déplacements prospectifs.

1. De la souveraineté des œuvres à la souveraineté des capacités culturelles

La souveraineté culturelle a longtemps été envisagée comme la capacité d'un État à soutenir sa production, réguler son marché et préserver la diversité des œuvres. Ces objectifs demeurent essentiels, mais les plateformes, les données, les infrastructures techniques et les modèles d'intelligence artificielle conditionnent désormais une part croissante de la création et de sa circulation. Souveraineté numérique et souveraineté culturelle deviennent ainsi difficilement dissociables. Il ne s'agit toutefois ni d'autarcie technologique ni de contrôle des contenus, mais de préserver les capacités permettant à une société de renouveler sa création : former, financer, rechercher, préserver ses archives et assurer la circulation d'une diversité de récits. La souveraineté peut ainsi être pensée moins comme une politique du contrôle que comme une politique des capacités collectives.

2. Du droit à être diffusé au « droit à être appris »

Les politiques de diversité culturelle se sont historiquement attachées à permettre aux œuvres d'être créées, financées et diffusées. À l'ère de l'intelligence artificielle générative, la circulation des représentations se joue aussi dans les corpus d'entraînement : une langue, un imaginaire ou un patrimoine peu présents risquent d'être faiblement représentés dans les contenus générés. Inversement, l'utilisation des œuvres soulève des questions de droit d'auteur, de consentement et de rémunération. La notion prospective de « droit à être appris » permet de nommer cette tension. Sans constituer un droit positif ni une alternative au droit d'auteur, elle interroge les conditions permettant de préserver la diversité culturelle dans les modèles tout en garantissant aux créateurs la maîtrise des usages de leurs œuvres. L'« apprenabilité » pourrait ainsi devenir un nouvel objet de recherche et de coopération internationale.

3. De la politique de l'offre à une politique des médiations

Dans un environnement d'abondance, rendre une œuvre disponible ne suffit plus à garantir sa visibilité. Les infrastructures numériques ne sont plus de simples canaux : en sélectionnant, hiérarchisant et recommandant les œuvres, elles exercent une fonction de médiation culturelle. Les politiques culturelles pourraient donc être amenées à compléter leur action sur l'offre par une politique des médiations portant notamment sur les métadonnées, les systèmes de recommandation, la diversité des résultats, l'accès aux données et la pluralité des prescripteurs. Cette politique ne se limite pas au numérique. Salles, festivals, critique, écoles, institutions culturelles et communautés de spectateurs participent également à l'organisation de la visibilité des œuvres. L'enjeu est ainsi de préserver un pluralisme des médiations, afin qu'un nombre limité d'acteurs ou d'infrastructures ne devienne le point de passage obligé entre la création et les publics.

4. De la recherche comme observateur à la recherche comme infrastructure de l'action publique

Dans des environnements technologiques en transformation rapide, l'action publique a besoin de données indépendantes, de comparaisons internationales et de méthodes d'évaluation, mais également d'espaces permettant d'expérimenter des solutions avec les professionnels et les publics. La recherche devient ainsi non seulement un instrument d'analyse, mais une infrastructure de l'action publique : elle permet de documenter les transformations, d'objectiver les controverses, d'élaborer des référentiels et d'évaluer de nouvelles formes de régulation, de médiation ou de création.

De nombreuses communautés scientifiques et établissements de formation supérieure, en France comme à l'international, travaillent déjà sur les transformations des industries culturelles et créatives, à partir de disciplines, de terrains et de méthodes complémentaires. Leur mise en réseau constitue à ce titre une ressource importante pour le Sommet Lumière. Dans cet ensemble, le programme de recherche ICCARE, volet recherche de la Stratégie nationale d'accélération Industries culturelles et créatives de France 2030, apporte une expérience spécifique de coopération entre communautés scientifiques et professionnelles. Sa démarche de « science avec et pour les ICC », fondée sur la co-construction des problématiques, des projets et des méthodes, pourrait ainsi contribuer, aux côtés d'autres initiatives et réseaux de recherche, à structurer les coopérations scientifiques autour du Sommet.

À l'échelle du Sommet, cette approche pourrait contribuer à structurer une diplomatie scientifique des images animées, capable de produire des connaissances partagées en amont des décisions internationales.

III. Sept priorités pour prolonger le Sommet

Cette partie fait apparaître plusieurs priorités susceptibles de prolonger les échanges du Sommet. Elles ne constituent pas un programme d'action exhaustif, mais identifient des domaines dans lesquels la coopération entre recherche, formation, politiques publiques et industries pourrait être renforcée au cours des prochaines années.

Au niveau de la recherche

1. Produire des communs scientifiques internationaux

Une coopération internationale durable suppose de disposer d'objets et de méthodes permettant de comparer les situations. La recherche pourrait contribuer à développer des indicateurs partagés sur la diversité culturelle, la découvrabilité, l'apprenabilité des œuvres, leur circulation, la concentration des marchés et les dépendances technologiques ; des méthodologies communes d'évaluation ; ainsi que des jeux de données et protocoles d'observation accessibles aux chercheurs et aux décideurs. Ces communs permettraient d'appuyer les politiques publiques sur des connaissances comparables plutôt que sur des diagnostics nationaux fragmentés.

Prolongement possible. Le Sommet pourrait favoriser la mise en réseau des observatoires, centres de recherche et organismes existants afin de développer progressivement des référentiels communs et un dispositif international d'observation des transformations des images animées.

2. Construire un agenda international de recherche sur les images animées

Les transformations en cours sont encore trop souvent étudiées séparément : intelligence artificielle, économie des plateformes, création, publics, travail, régulation ou patrimoine disposent de leurs propres communautés et indicateurs. Le Sommet pourrait impulser un agenda international et interdisciplinaire de recherche pouvant associer plusieurs régions et pays, notamment des Suds où les contextes sont aujourd'hui moins documentés, autour de projets comparatifs : les effets de l'intelligence artificielle sur les chaînes de valeur et le travail créatif, l'évolution des salles, les nouvelles infrastructures de médiation, les politiques de diversité et de découvrabilité, les enjeux environnementaux ou les formes émergentes de souveraineté culturelle. Un tel agenda suppose de garantir aux chercheurs les conditions d'une liberté académique effective et l'accès aux données nécessaires à l'analyse critique des plateformes et des modèles d'IA.

Prolongement possible. Un forum scientifique international des images animées pourrait réunir régulièrement les communautés de recherche, les acteurs des filières et les décideurs publics afin de produire un état des connaissances, d'identifier les nouveaux sujets de recherche et d'en faire circuler les résultats auprès des institutions nationales et internationales. Il pourrait également produire des *policy briefs* afin d'alimenter les futurs agendas de recherche et de politique publique aux niveaux européen et international.

Au niveau de la formation

3. Former et soutenir les nouvelles générations de créateurs

Les établissements d'enseignement supérieur dans le domaine du cinéma, de l'audiovisuel et du jeu vidéo créent les environnements dans lesquels le talent peut croître. Investir dans la formation des auteurs et des collaborateurs de la création, c'est investir dans la capacité créative future de l'ensemble du secteur. L'articulation entre technologies émergentes, outils numériques classiques et pratiques analogiques doit permettre aux futurs professionnels de préserver leur autonomie, leur culture technique et leur intention artistique. La formation aux nouveaux outils ne doit pas conduire à l'abandon des techniques traditionnelles, dont l'enseignement permet d'identifier, par comparaison, ce que l'IA apporte de véritablement nouveau, mais aussi ce qu'elle prolonge, transforme ou automatise. Les établissements de formation devraient favoriser la création de communautés de pratique réunissant étudiants, enseignants, chercheurs, organismes du secteur et professionnels, ainsi que le développement de ressources ouvertes, d'espaces de veille et de partenariats entre

les établissements d'enseignement et l'industrie. Le soutien aux nouvelles générations de créateurs passe enfin par l'investissement dans la création originale et dans les infrastructures publiques et privées qui la rendent possible, par l'investissement dans la recherche et le développement, et par la promotion de pratiques responsables et transparentes en matière d'intelligence artificielle qui respectent les créateurs et leurs droits.

Prolongement possible. Des coopérations internationales entre écoles de cinéma et de l'image, écoles d'ingénieurs, laboratoires, créateurs et industries pourraient permettre d'expérimenter de nouvelles formes d'articulation entre recherche technologique, création et formation. À plus long terme, ces coopérations pourraient préfigurer une infrastructure internationale de recherche et de création consacrée aux technologies de l'image, capable de concevoir et de prototyper de nouveaux outils et formats tout en contribuant à la formation de créateurs et de techniciens de haut niveau.

4. Faire des enjeux juridiques, éthiques, culturels et environnementaux de l'IA une exigence en matière de formation

Définir un socle commun de connaissances sur l'intelligence artificielle, intégré dans les formations préexistantes, permettrait d'apprendre aux futurs professionnels non seulement *comment*, mais aussi *quand* et *pourquoi* utiliser l'IA pour l'écriture de scénarios, la préparation visuelle, la création d'univers, la production d'images et de sons, le montage ou la postproduction. Compte tenu de la rapidité des évolutions technologiques, il ne suffit pas de former des professionnels capables de mobiliser l'IA dans leur pratique. Il est aussi essentiel de leur permettre de développer une autonomie, une capacité de veille continue et un regard critique sur les nouveaux outils, leurs effets sur le travail créatif et leurs enjeux éthiques et démocratiques. Cela passera notamment par l'acquisition de connaissances sur les enjeux de propriété intellectuelle, de souveraineté, de sécurité des données ainsi que sur les effets de l'IA sur la diversité culturelle et l'environnement.

Au niveau des politiques culturelles

5. Faire des infrastructures numériques un objet explicite des politiques culturelles

Les plateformes, systèmes de recommandation, modèles d'intelligence artificielle, métadonnées et standards techniques doivent être intégrés à la réflexion sur la diversité culturelle. Il ne s'agit pas de considérer les entreprises numériques comme des institutions culturelles, mais de reconnaître qu'elles exercent désormais des fonctions de médiation déterminantes. À l'échelle internationale, plusieurs chantiers pourraient être ouverts : transparence des systèmes de recommandation ; accès aux données permettant d'évaluer la diversité effective ; conditions d'entraînement des modèles ; pluralisme des recommandations ; représentativité des langues et cultures dans les corpus ; et articulation entre propriété intellectuelle, innovation et diversité culturelle.

6. Faire de l'éducation à et avec l'image une priorité internationale

Dans un monde où les images sont abondantes, manipulables et de plus en plus médiées par l'intelligence artificielle, savoir regarder devient une compétence fondamentale. L'éducation à l'image doit être articulée à l'éducation aux médias et à l'information ainsi qu'à une culture générale de l'intelligence artificielle. L'objectif ne consiste pas seulement à protéger les publics contre les contenus trompeurs : il s'agit de développer la curiosité culturelle, la capacité à contextualiser une image, à comprendre les mécanismes de recommandation et à exercer un jugement autonome.

7. Préserver la liberté de programmation et le pluralisme des lieux et des médiations

Les politiques culturelles doivent également préserver la diversité des chemins qui relient une œuvre à ses publics. Cela suppose d'accompagner la transformation des salles de cinéma et des festivals, mais également de préserver leur liberté de programmation et de soutenir les formes de prescription éditoriale, de médiation culturelle et d'expérimentation capables de compléter les systèmes de recommandation personnalisés. La salle doit notamment pouvoir être pensée comme une infrastructure culturelle et territoriale, et non uniquement comme une fenêtre économique.

IV. Les rebonds du Sommet – quatre pistes pour inscrire le Sommet Lumière dans une coopération internationale durable

Les enjeux identifiés dans cette note dépassent largement les capacités d'un État ou d'une industrie nationale. Ils invitent à envisager le Sommet Lumière non seulement comme un lieu de dialogue, mais comme le possible point de départ d'une coopération scientifique, culturelle et professionnelle plus durable. Plusieurs dispositifs, de nature et d'ambition différentes, pourraient prolonger cette dynamique en associant États, organisations internationales, communautés scientifiques, créateurs, industries et acteurs technologiques autour de connaissances, d'expérimentations et de principes partagés. Ces pistes n'impliquent pas nécessairement la création immédiate de nouvelles institutions. Certaines pourraient d'abord prendre la forme de réseaux ou de programmes communs, avant d'évoluer, si leur utilité est démontrée, vers des dispositifs plus pérennes.

1. Un forum scientifique international des images animées

La rapidité des transformations technologiques et industrielles rend nécessaire la production régulière d'un état partagé des connaissances. Un forum scientifique international pourrait réunir chercheurs, acteurs des filières et décideurs publics autour de trois fonctions : produire périodiquement un état des connaissances ; identifier les phénomènes émergents et les nouveaux sujets de recherche ; faire circuler les résultats auprès des institutions nationales et internationales. Il pourrait également produire des *policy briefs* et favoriser des projets comparatifs associant plusieurs régions du monde. L'enjeu serait moins de créer une nouvelle communauté scientifique que de relier des recherches encore souvent conduites séparément sur l'intelligence artificielle, les plateformes, la création, les publics, le travail, la régulation ou le patrimoine.

2. Un dispositif international d'observation des transformations des images

Cette mise en réseau pourrait être complétée par une fonction permanente d'observation, fédérant observatoires, centres de recherche, institutions publiques et organismes professionnels autour de référentiels et de méthodes communs. Plusieurs dimensions pourraient faire l'objet d'un suivi partagé : diversité et circulation des œuvres, découvrabilité et apprenabilité, concentration des marchés, évolution des usages, recours à l'intelligence artificielle et dépendances technologiques. L'objectif serait de constituer progressivement des communs scientifiques internationaux, afin de dépasser la juxtaposition des diagnostics nationaux et de mieux documenter les effets différenciés de transformations largement mondiales.

3. Vers une « grande fabrique de la diplomatie cinématographique »

Le Sommet pourrait également préfigurer un espace durable de coopération consacré au cinéma et aux images animées comme objets de diplomatie scientifique et culturelle. Cette « grande fabrique » constituerait une interface entre recherche, création, politiques publiques et industries, permettant de faire circuler les connaissances, de mettre en réseau les initiatives internationales et de faire émerger des expérimentations communes. Elle pourrait accueillir rencontres, programmes de coopération ou résidences et produire des ressources à destination des décideurs. L'objectif ne serait pas de faire converger des modèles culturels différents, mais de construire les conditions de leur coopération autour d'enjeux communs : circulation des œuvres, diversité culturelle, technologies, formation et souveraineté. Le cinéma et les images animées deviendraient ainsi un terrain concret de diplomatie scientifique et culturelle.

4. Vers un institut international d'expérimentation, d'innovation et de formation consacré aux images

Le Sommet pourrait ouvrir la réflexion sur un institut international associant recherche technologique, création, formation et innovation. L'institut de recherche scientifique et création musicale (IRCAM), créé en France dans les années 1970, constitue ici moins un modèle institutionnel à reproduire qu'une référence pour penser l'articulation entre recherche scientifique et expérimentation artistique. Face au développement de l'intelligence artificielle et à l'hybridation croissante des techniques de production, l'enjeu est de permettre aux créateurs, chercheurs et techniciens de participer à la conception et à l'expérimentation des outils qui transformeront demain les images. Un « IRCAM international de l'image » pourrait ainsi fédérer écoles de l'image et

d'ingénieurs, laboratoires, créateurs et industries autour de projets de recherche-crédation et de formation. Il permettrait aux industries de l'image de ne pas seulement s'adapter aux transformations technologiques, mais de contribuer à les orienter selon leurs exigences artistiques, culturelles et professionnelles.

Contributeurs

Philippe Bouquillion (Université Sorbonne Nouvelle, inIdEx ICCA)

David Coeurjolly (CNRS, PEPR ICCARE)

Laurent Creton (Université Sorbonne Nouvelle, inIdEx ICCA)

Kira Kitsopanidou (Université Sorbonne Nouvelle, inIdEx ICCA)

Sandra Laugier (Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, PEPR ICCARE)

Patrick Le Callet (Nantes Université, PEPR ICCARE)

Stéphanie Peltier (La Rochelle Université, PEPR ICCARE)

Giusy Pisano (ENS Louis-Lumière)

Dominique Rossin (École Polytechnique)

Mathieu Schneider (ENS Louis-Lumière)

Solveig Serre (CNRS, PEPR ICCARE)

Barbara Turquier (La Fémis)

Coordination

Monica Brinzei (DGRI)

Stéphane Canu (DGRI)

David Coeurjolly (CNRS, PEPR ICCARE)

Kira Kitsopanidou (Université Sorbonne Nouvelle, inIdEx ICCA)

Solveig Serre (CNRS, PEPR ICCARE)